

## Motion du Conseil d'école

Par cette motion, les membres du conseil d'école de l'école ....., réunis le ..... 2015, expriment et renouvellent leurs inquiétudes sur l'avenir de l'école publique et des moyens qui lui sont donnés, dans un contexte local (Pays de Gex) de dégradation continue des conditions d'accueil des élèves.

Le conseil d'école souhaite ainsi interpeler les représentants de l'Education Nationale :

- sur le déficit de moyen humain que subit sans cesse l'Education Nationale dans le Pays de Gex depuis des années (remplaçants, ouvertures de classe, postes vacants de psychologues, d'enseignants spécialisés, d'enseignant référent, de médecins scolaires, recours à des contractuels non formés ...) au regard des besoins grandissants dûs à une démographie en plein essor ;
- sur la rotation très importante de représentants locaux de l'Education Nationale (Inspecteurs) et ses conséquences en terme d'avancement dans les grilles indiciaires pour les enseignants, dans un contexte national du gel du point d'indice des fonctionnaires, alors que le coût de la vie locale ne cesse d'augmenter et frappe de plein fouet les enseignants du Pays de Gex dont chacun connaît la jeunesse et donc le faible pouvoir d'achat inhérent ;
- enfin, sur le désarroi grandissant au sein des équipes éducatives et des parents d'élèves qui observent les difficultés croissantes dont les principales victimes sont les élèves les plus fragiles (classes surchargées, RASED - Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté - démantelé, prise en compte insuffisante des élèves en situation de handicap, partenaires extérieurs en nombre largement insuffisant), quand les cadres locaux de l'Education Nationale fuient leurs responsabilités dès qu'ils en ont l'opportunité.

Il devient urgent que les problématiques spécifiques à notre territoire soient prises en compte par les instances compétentes, dans l'intérêt premier des élèves et des personnels. L'Ain et le Pays de Gex ont plus que jamais besoin d'une dotation budgétaire exceptionnelle pour permettre d'organiser les conditions de réussite des élèves, et de véritablement prendre en compte le coût de la vie afin de faciliter et pérenniser l'installation de tous les personnels

En conséquence, le conseil d'école de l'école de ..... demande que toutes les dispositions nécessaires soient prises en compte pour assurer le bon de fonctionnement du service public d'éducation dans le Pays de Gex.

*... votants, ... pour, ... contre, ... abstentions*

Le conseil d'école de l'école de .....

### *Copies*

- à Madame la Rectrice de l'Académie de Lyon
- au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Ain
- aux représentants du personnel enseignant

### Argumentaire :

Le Pays de Gex, qui est la plus grosse circonscription de France (9 280 élèves répartis dans 354 classes des 46 écoles publiques) possède une croissance démographique exponentielle qui, depuis plusieurs années, consomme une partie importante des nouveaux moyens en personnel enseignant affectés au département de l'Ain. Cet essor démographique local, dû au dynamisme de l'économie genevoise qui attire chaque année de nouveaux habitants dans l'impossibilité de se loger sur Suisse, entraîne une explosion du coût de la vie et du logement. Il n'est donc pas étonnant que les enseignants tentent de fuir les postes dans cette circonscription, touchés de plein fouet par la faiblesse de leur pouvoir d'achat, dans un contexte national de gel du point d'indice des fonctionnaires, en l'absence de toute prime de vie chère.

Le Pays de Gex ayant un effet repoussoir, ce sont les enseignants et les inspecteurs ayant le moins d'ancienneté qui y sont nommés, avec souvent comme espoir de s'en aller le plus vite possible. En conséquence, l'Education Nationale dans le Pays de Gex constate une sur-représentation des congés de maternité, des congés parentaux, des temps partiels et donc des besoins de remplacement. Si la situation s'est apaisée en 2014 - 2015 (après une année noire qui a compté plus de 1 500 journées non remplacées dans cette seule circonscription), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale dans l'Ain a malgré tout dénombré l'an dernier plus de 250 journées non remplacées.

Malgré les postes attribués au seul Pays de Gex (près d'un quart des postes alloués à l'Ain depuis 2012 sont des ouvertures de classes dans cette circonscription), il en résulte qu'actuellement, la moyenne du nombre d'élèves par classe est de 26,2 contre 24,3 dans l'Ain et 23,65 en France. Un bien triste record !

Or, de nombreuses études internationales pointent l'effet du nombre d'élèves par classe sur la performance des élèves. Toutes concluent à l'effet positif de la réduction de la taille des classes (le gain étant plus élevé chez les élèves les plus en difficulté), ce que reconnaît le Ministère lui-même en novembre 2014 : "*Un nombre d'élèves par classe plus faible semble permettre une meilleure réussite scolaire*". En effet, dans les classes à effectifs réduits, l'enseignant consacre moins de temps à gérer la classe. Les enseignants accordent notamment plus d'attention à chaque élève.

Ainsi, le Pays de Gex se trouve toujours dans la gestion d'une pénurie de moyens récurrente d'année en année. Par conséquent, les conditions de travail des enseignants se dégradent, ainsi que les conditions d'apprentissage des élèves. Le Pays de Gex semble ne pas faire partie des priorités départementales, au regard d'indicateurs socio-économiques pris en compte par le DASEN.

A cela s'ajoutent de grosses difficultés à nommer des personnels sur des postes particuliers (enseignant référent handicap, secrétaire de circonscription), et certains postes restaient même vacants après la rentrée (Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté, ULIS ...) faute entre autre à des départs en formation spécialisée au nombre très largement insuffisant. En effet, comment prendre en compte la grande difficulté scolaire dans une circonscription de 9 280 élèves avec un RASED composé de 3 psychologues scolaires et 2 enseignants spécialisés, dans un secteur où les partenaires extérieurs (Centre Médico-Psychologique, orthophonistes, médecins scolaires) quittent la région, pour les mêmes raisons conjoncturelles que les enseignants ? Une fois encore, ce sont les élèves les plus fragiles qui sont les grandes victimes de cette situation, et ce sont les équipes enseignantes, souvent jeunes et peu expérimentées, qui doivent compenser le sous-investissement de l'État en matière de service public d'éducation sur ce territoire.

A cela s'ajoute l'absence de véritable Inspecteur de l'Education Nationale. Depuis la création de la circonscription en 2004, 10 Inspecteurs ou « faisant-fonction » se sont succédé ! Comment espérer que les problématiques locales dénoncées depuis des années puissent être prises en compte par l'Education Nationale en l'absence de son représentant local ? Comment rattraper le retard accumulé depuis des années en matière d'inspection des enseignants (le rythme moyen est de 6 à 7 ans, contre 3 ans dans les textes) et leur conséquence en termes de pouvoir d'achat, dans une région où la vie est TROP chère ?